

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la modification
d'artères sur le territoire
de la commune de Vernier

du 10 juin 1985

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Vernier
du 19 avril 1985;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

La modification des arrêtés suivants :

Le chemin des Coquelicots (ACE du 6 mai 1981, lettre B, chiffre 44)
part de la route de Pré-Bois, aboutit à la route de Meyrin et com-
prend le deuxième tronçon du chemin de la Croisette, ainsi que le
chemin privé desservant le lotissement sis au 181, route de Meyrin.

La route de Pré-Bois (nom local), (ACE 11 décembre 1978, lettre B
chiffre 8 - Meyrin)
part de la route de Vernier et aboutit à l'avenue Louis-CASAI

Le chemin de la Croisette (lieu-dit) (ACE 21 mars 1977, lettre B)
part de la route de Vernier, sans issue (voie CFF)

Le chemin de Champs-Prévost (lieu-dit) (ACE du 21 mars 1977, lettre B)
part du chemin des Coquelicots et aboutit au chemin de Mouille-
Chardon.

Le chemin de Blandonnet (lieu-dit) (ACE du 6 mai 1981, lettre B,
chiffre 22) part de la route de Pré-Bois, sans issue.

Cette dénomination entrera en vigueur dès le 1er septembre 1985.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni